



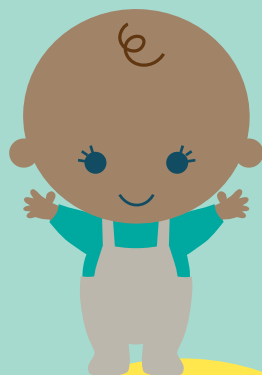
Cama

Commission d'admission
des modes d'accueil



Attribution des places en crèches municipales

• mixité • inclusion • équité •
transparence • anonymat



9
crèches
municipales

2
crèches
gérées par
des associations
pour la Ville

550
places
pour les familles
montreuilloises

Les crèches municipales proposent de l'accueil régulier et/ou occasionnel aux tout petits Montreuillois de 0 à 3 ans. Ils sont accueillis, à temps complet ou à temps partiel de 1 à 5 jours, au minimum à la demi-journée. L'accueil est adapté aux enfants en situation de handicap.

Qu'est ce que la cama ?

Chaque année au printemps et à l'automne, une commission d'admission des modes d'accueil (cama) se réunit afin d'étudier les demandes et d'attribuer les places en crèche.

Les demandes sont étudiées de façon collégiale à partir de **critères objectifs** et d'une pondération commune à tous les dossiers.

Les places sont ensuite attribuées en fonction des disponibilités par crèche dans un souci de mixité sociale, des genres et des âges.

En parallèle, des critères spécifiques sont pris en compte pour un examen affiné des dossiers.

La cama du printemps permet une rentrée en septembre et la cama d'automne*, une rentrée en janvier.

Qui compose la cama ?

La direction de la petite enfance, les directions des crèches municipales, les relais petite enfance et la Protection Maternelle Infantile (PMI).

* La cama d'automne ne concerne que les bébés nés dans l'année en cours.

Étapes pour l'inscription

Votre inscription auprès de l'Accueil Prestation à l'Enfant (A.P.E) est nécessaire afin de créer votre dossier.

Étape 1

Prenez rendez-vous à l'A.P.E au **01 48 70 62 95**

Étape 2

Présentez-vous à l'A.P.E avec un projet d'accueil incluant :

- **Vos souhaits de crèche** : votre crèche de secteur en choix n°1 puis deux crèches de votre choix en n°2 et 3
- **Les jours et les horaires d'accueil souhaités**

Les relais petite enfance sont là pour vous aider à définir ce projet d'accueil.

Vous devez également vous munir des pièces suivantes :

- acte de naissance ou certificat de grossesse
- quittance de loyer ou acte de propriété ou taxe foncière
- pour un dossier d'hébergement, contacter le 01 48 70 62 95
- pour les personnes hébergées par le 115 : attestation du lieu d'hébergement

**Conditions
pour déposer
un dossier
à la cama :**

**Résider
à Montreuil**

**Ne déposer
qu'un seul
dossier
par année
civile**

**Être à son
4^e mois
de grossesse
minimum**

- attestation du quotient familial ou le.s avis d'imposition du.des parents (pour les deux parents si famille bi-parentale)
- Justificatif de la situation professionnelle : attestation employeur, bulletin de paie, contrat de travail...

Étape 3

Pour les situations spécifiques et prioritaires, vous serez recontacté.e.s par la direction de la petite enfance dans les deux mois suivants votre inscription afin de compléter et finaliser votre dossier.

Critères spécifiques d'examen des dossiers

Situations prioritaires

- Protection de l'enfance
- Accidents de la vie (violence intra-familiale, maladie grave, sinistre...)

Situations spécifiques

- Parent.s en situation de handicap
- Accompagnement par des partenaires sociaux
- Accompagnement par des partenaires médicaux
- Hébergement 115 / Hôtel / CHU / CHRS
- Naissances multiples
- Fratries rapprochées non scolarisées
- Incompatibilité avec un autre mode d'accueil

Situations d'activité du/des parent.s

- Parent.s en activité ou formation/études
- Parent.s en recherche d'emploi ou en formation/études
- Parent.s sans activité

Historique des demandes

- Nombre d'enfant.s refusé.s dans les 5 ans
- Nombre de refus pour l'enfant concerné
- Nombre d'enfants ayant fréquenté une crèche municipale au cours des 5 dernières années

Étape 4

Après la cama, consultez la réponse sur votre espace famille (admission ou refus*). Un courrier vous précisera la crèche d'admission, le nombre de jours et les horaires d'accueil.

* En cas de refus, contactez les relais petite enfance (ou rdv sur Pile-Poil) pour un accompagnement dans vos recherches.

Étape 5

Vous serez contacté.e.s par la directrice de votre crèche d'affectation pour un premier rendez-vous et la signature du contrat.

Plus d'infos sur la sectorisation, la cama et les modes d'accueil

★ **Les trois relais petite enfance :**
Pauline Kergomard, Sur le toit et Boissière

★ **Le guide parents, futurs parents :**
disponible dans les équipements municipaux
et sur montreuil.fr

★ **Pile Poil :**
la plateforme de mise en relation
des familles à Montreuil



★ **montreuil.fr**

